



Fonds d'Innovation
pour le Développement

Appel à projets




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **AFD**
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Qu'est-ce que le FID ? _____ 3

Ce que nous finançons _____ 3

- | L'Innovation dans toutes ses dimensions
- | Secteurs
- | Géographies

Qui est éligible au FID ? _____ 4

Principes fondamentaux et critères d'évaluation _____ 4

- | Preuve rigoureuse d'impact
- | Coût-efficacité
- | Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité

Stades de financement _____ 5

- | Subventions de préparation - Jusqu'à 50 000 €
- | Stade 1 : Subventions pour pilotes - Jusqu'à 200 000 €
- | Stade 2 : Subventions des expérimentations et positionnement vers le passage à l'échelle - 200 000 € à 1 500 000 €
- | Stade 3 : Subventions de transition vers le passage à l'échelle - 1 500 000 € à 4 000 000 €
- | Subventions pour la Transformation des politiques publiques - Jusqu'à 150 000 €

Comment émettre une demande de financement _____ 8

Comment votre candidature est évaluée _____ 9

- | Processus d'examen et de sélection
- | Refonte collaborative
- | Critères d'évaluation
 - | Innovation
 - | Preuve d'impact
 - | Coût-efficacité
 - | Échelle et viabilité financière
 - | Mise en œuvre
 - | Équipe de projet

Glossaire _____ 11

Qu'est-ce que le FID ?

Le **Fonds d'Innovation pour le Développement (FID)** est une initiative novatrice visant à soutenir les innovations qui contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités dans le monde. Au travers de financements en subvention suivant des modalités flexibles, le FID permet à des équipes innovantes et de recherche de tester de nouvelles idées, prendre des risques stratégiques, démontrer ce qui fonctionne et déployer à large échelle les solutions les plus porteuses d'impact positif et les plus efficaces pour la réduction de la pauvreté et des inégalités¹.

Nos objectifs sont les suivants :

- Encourager et faciliter l'innovation, d'où qu'elle vienne
- Accélérer les innovations de portée mondiale au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités
- Évaluer rigoureusement les nouvelles idées grâce à la collaboration avec des communautés scientifiques
- Soutenir la mise à l'échelle et le déploiement des solutions les plus porteuses d'impact positif

Par le biais de cet appel à projets, nous invitons les équipes innovantes et de recherche du monde entier à postuler au FID pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et les inégalités. Le présent document vous permet de prendre connaissance en détail de ce que le FID finance, qui peut bénéficier d'un financement, les principes clés qui guident les décisions d'attribution, comment émettre une demande de financement, ce qu'il faut attendre du processus de candidature.

Ce que nous finançons

L'Innovation dans toutes ses dimensions

Le FID adopte une compréhension large de ce qui peut constituer une innovation, considérant **toute solution introduisant une amélioration par rapport aux approches existantes en termes de coûts, de rapidité d'implémentation, ou de faisabilité, avec un fort potentiel d'impact à grande échelle sur le développement.**

Cette approche peut inclure un large éventail d'innovations destinées à améliorer la vie des populations pauvres et comprend, par exemple, des nouvelles méthodes pour renforcer l'accès aux biens et services essentiels, des innovations de processus ou managériales, des améliorations des services publics qui en facilitent l'accès et en optimisent les résultats, ainsi que de nouvelles technologies ou de nouvelles applications de technologies existantes. Les nouvelles approches "basse technologie" (« low-tech ») conçues pour être utiles, durables et accessibles et qui peuvent dans les faits avoir un impact considérable sur la vie des plus pauvres seront également éligibles. **Quelles que soient les dimensions qui la caractérise, le FID priorise toute innovation qui relève les défis liés à la pauvreté et aux inégalités, avec une attention particulière portée aux innovations ciblant des problématiques particulièrement aiguës pour les populations marginalisées.**

Secteurs

Le FID est ouvert à des innovations au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans tous les secteurs et encourage les propositions portant sur l'éducation, la santé, le changement climatique et l'égalité de genre. Dans chaque secteur, le FID porte une attention particulière aux innovations ciblant des problématiques particulièrement aiguës pour les populations marginalisées, y compris, par exemple, les femmes et les filles, les minorités sous-représentées, les personnes en situation d'exil et de migration et les personnes déplacées.

Géographies

Le FID est ouvert aux candidatures qui proposent un projet dans tous les pays à revenu faible ou intermédiaire, mettant plus particulièrement l'accent sur les pays² principalement d'Afrique subsaharienne, qui sont des priorités officielles de l'aide française au développement.

¹ Le FID est une initiative indépendante hébergée par l'Agence française de développement (AFD). Les subventions disponibles pour les initiatives innovantes seront fournies par l'AFD au titre de l'aide publique au développement (APD), dont les modalités seront décrites dans le présent document.

² Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Qui est éligible au FID ?

Le FID est ouvert aux candidatures de tout type d'entités, porteuses d'une initiative en propre ou en partenariat avec d'autres organisations, y compris, sans s'y limiter : les entités du secteur public/gouvernement, les entreprises privées à but lucratif, les organisations à but non lucratif et non gouvernementales, les établissements d'enseignement supérieur.

Seules les candidatures individuelles, portées par des personnes indépendantes de toute structure ainsi que les institutions publiques internationales et multilatérales sont inéligibles au FID.

Le FID accepte les demandes de financement d'équipes innovantes et de recherche de toutes nationalités et vivant dans toutes les zones géographiques, mais encourage tout particulièrement les demandes émanant d'organisations basées dans des pays à revenus faible ou intermédiaire, dirigées par et employant une part significative de personnes originaires de ces pays, de personnes s'identifiant comme femmes et de profils issus des minorités sous-représentées.

Le FID accepte les candidatures en français ou en anglais.

Principes fondamentaux et critères d'évaluation

Le FID est conçu pour accélérer le déploiement de solutions efficaces dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, rejoindre les partenaires de la France dans la production et la mobilisation de données probantes pour améliorer les politiques sociales, ainsi que pour favoriser l'échange de connaissances entre les milieux de la recherche et du développement.

Le FID évalue chaque candidature en fonction de trois critères clés :

- 1 La **preuve rigoureuse de l'impact** sur l'amélioration de la vie des personnes vivant dans la pauvreté ;
- 2 Le **coût-efficacité** de l'innovation introduite dans la réponse à des défis de développement spécifiques;
- 3 Le potentiel de déploiement à large **échelle et de durabilité**.

L'analyse se fonde sur les réalisations antérieures avérées ainsi que sur le potentiel d'atteinte des objectifs pour chaque critère par l'innovation introduite.

1 Preuve rigoureuse de l'impact

Des résultats clairs et mesurables démontrent ce qui fonctionne dans le domaine du développement. Le FID **s'appuie sur des preuves rigoureuses de l'impact pour déterminer les financements à attribuer** et soutient également la **recherche afin de générer des preuves scientifiques relatives aux innovations en matière de développement**. Le FID sélectionne les candidatures en fonction de ce critère sur la base des preuves existantes et de la **théorie du changement** présentée.

Les candidatures aux Stades 0, 1 ou 2 doivent s'appuyer sur des preuves rigoureuses pour étayer leur théorie du changement. Les candidatures au Stade 2 doivent s'efforcer de présenter des preuves rigoureuses de l'impact avant la fin de la période de subvention. Le FID requiert des candidatures aux Stades 3 ou de Transformation des politiques publiques qu'elles démontrent des preuves rigoureuses de relation de cause à effet directe entre l'innovation introduite et l'impact sur l'amélioration de la vie des personnes vivant dans la pauvreté, par exemple à partir d'un essai contrôlé randomisé (ECR).

2 Coût-efficacité

Le FID investit dans des solutions porteuses d'un impact potentiel plus élevé que les solutions existantes pour chaque euro financé. En adoptant une **approche coût-efficacité exigeante**, le FID cherche à identifier des innovations en mesure de démontrer les meilleurs résultats à moindre coût ou les plus efficaces pour relever les défis du développement durable, en regard des propositions alternatives. Une innovation peut optimiser son coût-efficacité en réduisant ses coûts ou en augmentant son impact.

Les candidatures aux Stades 0,1 ou 2 doivent être en mesure de définir explicitement le potentiel de coût-efficacité de l'innovation, si les preuves démontrent l'impact. Les candidatures au Stade 2 doivent simultanément dérouler la proposition et collecter des données significatives afférentes aux coûts afin de pouvoir mener une recherche de coût-efficacité solide avant la fin de la période de subvention. Le FID requiert des candidatures aux Stades 3 ou de Transformation des politiques publiques qu'elles démontrent de manière convaincante que leur solution est plus efficace que les approches existantes.

3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité

L'objectif principal du FID est d'accélérer des solutions à haut potentiel d'impact pour le développement durable, qui pourront être déployées à large échelle en vue d'améliorer des millions de vies, d'autant qu'elles seront financées dans la durée par les secteurs public et/ou privé. Ces innovations doivent démontrer la possibilité d'un passage à l'échelle viable, que ce soit par le biais du secteur public, du secteur privé ou d'un financement hybride, et être en mesure de démontrer que l'innovation peut se déployer sans un soutien continu du FID et être appuyée dans le temps long autant que nécessaire pour générer un impact sur le développement durable. Les innovations doivent être caractérisées par une appropriation locale, une contextualisation appropriée, une équipe compétente et expérimentée ainsi que des partenariats essentiels à la durabilité.

Considérant la diversité des voies possibles par lesquelles les innovations peuvent passer à l'échelle, et soulignant le rôle majeur des partenariats publics, **le FID ne vise pas de manière systématique à ce que la structure porteuse candidate soit l'organisation qui *in fine* conduise le passage à l'échelle de l'innovation** ; de nombreux passages à l'échelle engagés favorablement à l'issue d'innovations probantes impliquent la contribution d'organisations non gouvernementales et/ou d'unités de recherche qui appuient un ou plusieurs gouvernements dans le déploiement d'innovations à large échelle.

En complément de ces trois critères clés, le FID évalue également les **capacités de mise en œuvre de la proposition** (reposant sur la bonne compréhension du contexte et l'ancrage terrain de la candidature ; les réalisations antérieures en matière de mise en œuvre de programmes ; les actions présentées pour la mise en œuvre de stratégies de collecte de données scientifiques et de recherche adéquates) ; et **l'équipe pilote de l'initiative**, et notamment, à titre d'exemple, si elle est en mesure de fédérer des expertises et une expérience avérées en lien avec la proposition.

Stades de financement

Le FID déploie **cinq stades de subventions**. Les quatre premiers stades, de 0 à 3, suivent une approche par phases successifs de développement de l'innovation ; cette approche permet d'optimiser le niveau de financement attribué en adéquation avec la solidité des preuves de l'impact, du coût-efficacité et du potentiel de déploiement de l'innovation. Le cinquième stade, les Subventions de Transformation des politiques publiques, est réservé aux innovations qui ont atteint un stade de maturité avancée ; toutefois, le niveau de financement est limité et visera un fort effet catalytique.

Le FID est ouvert aux candidatures pour tout type de subvention ; les organisations qui postulent n'ont pas besoin, par exemple, de démarrer par une subvention de Stade 0 pour ensuite prétendre à un financement de Stade 1. En revanche, les organisations candidates aux Stades 1, 2 ou 3 ou de Transformation des politiques publiques devront s'assurer qu'elles remplissent déjà les conditions du stade précédent avant de présenter leur demande, et ce, même si cette première phase de leur développement était appuyée par une autre source de financement. Le FID se réserve le droit d'envisager d'attribuer aux innovations des types de subventions ou niveaux de financement différents de ceux sollicités par la candidature initiale³.

Subventions de préparation | Jusqu'à 50 000 €

Les subventions de préparation – stade signature du FID – sont des subventions de faible montant destinées à l'amorce de projets qui peuvent être utilisées pour **soutenir l'élaboration de propositions pour les Subventions de Stade 1, 2 ou 3** et visant les candidatures prometteuses qui, autrement, auraient eu moins de possibilités d'obtenir un financement d'un fonds compétitif tel que le FID.

Bien que l'éligibilité géographique pour les quatre autres stades de financement soit beaucoup plus large, les subventions de préparation de projet du Stade 0 sont principalement **destinées aux candidatures émanant des pays pauvres prioritaires de l'aide publique au développement française**.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir une subvention de préparation, les équipes candidates doivent identifier le stade de financement auquel elles envisagent de prétendre à l'issue de la subvention de préparation.

³ Cela peut se traduire par des amendements et des modifications de la proposition originale, dans le cadre d'un échange entre l'équipe candidate et celle du FID ou le Comité de revue après la soumission de la demande. Pour plus de détails, veuillez consulter la section sur le [remaniement collaboratif et les modifications des propositions soumises](#).

La demande de Subvention de préparation doit démontrer le potentiel de la candidature à soumettre une future demande solide pour un financement de Stade 1, 2 ou 3, conformément aux trois principes fondamentaux du FID, à savoir le **preuve rigoureuse de l'impact, le coût-efficacité, et le potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité**. Pour chacun de ces principes fondamentaux, la proposition doit démontrer le potentiel de réalisation des exigences pour le stade proposé de la future demande⁴.

En outre, les candidatures pour une **Subvention de préparation** doivent démontrer la **avérée d'un soutien d'une telle subvention**. L'équipe doit présenter des arguments convaincants sur la manière dont la Subvention de préparation sera utilisée pour soutenir le développement d'une proposition susceptible de répondre aux critères nécessaires pour une subvention ultérieure de Stade 1, 2 ou 3. Elle doit également détailler clairement le soutien nécessaire pour combler les principales lacunes ou résoudre les questions clés avant la soumission d'une future demande, et la manière dont le financement proposé sera utilisé pour combler ces lacunes ou répondre à ces questions.

Parmi les exemples d'activités que les Subventions de préparation peuvent soutenir, citons : le recrutement d'organisations partenaires qui seront importantes pour le déploiement et la mise à l'échelle de l'innovation pour le développement, le financement de personnel ou d'autres dépenses de fonctionnement pour explorer le potentiel d'une nouvelle innovation avant de s'engager dans un essai pilote complet ou une évaluation⁵, le développement des capacités des organisations candidates ou partenaires, y compris la mise en œuvre d'une formation pertinente ou le développement de systèmes de gestion des données nécessaires pour mettre en œuvre l'innovation prévue, la détermination de la demande existante ou potentielle pour une innovation par le biais par le biais d'études de marché, ou d'autres

Stade 1 : Subventions de pilotes | Jusqu'à 200 000 €

Le FID finance les Subventions de pilotes pour la réalisation de **pilotes d'innovations qui se situent aux prémices de leur développement et qui ont besoin d'être testées en conditions réelles afin de consolider les bases de leur modèle et établir leur viabilité à petite échelle**, et incluant la validation des hypothèses relatives à leur viabilité opérationnelle, sociale et financière. À ce stade, le FID soutient uniquement les innovations ayant déjà fait l'objet d'une première phase de prototypage et qui sont prêtes à être expérimentées en conditions réelles.

Parmi les activités que les subventions du Stade 1 sont susceptibles de financer, citons par exemple : l'étude de marché; l'exploration de différents modèles de mise en œuvre de l'innovation; la recherche avancée sur l'expérience utilisateur.ice.s sur un prototype existant ou encore la documentation des impacts sociaux et des coûts réels de la mise en œuvre de la solution.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir une subvention de Stade 1, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière crédible le bénéfice potentiel de leur innovation sur la vie des personnes touchées par le défi du développement ciblé. Bien qu'il ne soit pas nécessaire à ce stade de fournir des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre la solution introduite et l'impact visé, une solide théorie du changement qui justifie comment et pourquoi leur innovation est susceptible de générer un impact positif sur le développement doit être présentée. Le FID valorise toute preuve ou tout résultat de recherche pertinent qui démontre pourquoi l'innovation est nécessaire, comme la preuve de la demande ou de l'intérêt d'une clientèle pour l'innovation. Pour être plus solide, la demande devra s'appuyer sur des preuves rigoureuses étayant la théorie du changement. Les équipes candidates doivent inclure des plans de collecte des données pendant la période d'attribution des subventions, afin de tester les hypothèses clés de la théorie du changement et d'illustrer les résultats sociaux et les coûts réels de la mise en œuvre de la solution.
- 2 Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent expliquer clairement pourquoi leur innovation a le potentiel d'être rentable à sa mise en œuvre à l'échelle. Elles doivent présenter un argumentaire sur les coûts probables de leur innovation par rapport à d'autres solutions, ainsi que sur les principaux facteurs de coûts prévus pour l'innovation à l'échelle.
- 3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent être en mesure de démontrer que leur innovation a le potentiel de toucher durablement un grand nombre de personnes si elle est mise en œuvre à l'échelle. Elles doivent décrire comment elles visent à ce que leur innovation soit soutenue financièrement à l'échelle. Elles doivent également identifier les types de partenaires qui, selon elles, seront pertinents pour la mise à l'échelle et le financement de l'innovation, décrire la mesure dans laquelle de telles relations ont déjà été établies et expliquer pourquoi ces partenaires investiront pour l'innovation à l'échelle.

⁴ Par exemple, un candidat qui soumet une proposition de subvention pour la préparation d'une future subvention pour pilotes de phase 1 doit, lorsqu'il examine les preuves d'impact, présenter une solide théorie du changement qui justifie comment et pourquoi les activités dans le cadre d'une future subvention pour pilotes de phase 1 sont susceptibles de générer un impact positif sur le développement. Autre exemple, lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'échelle et de la durabilité, les demandes de subvention de préparation pour une future subvention de transition vers l'échelle de phase 3 doivent aborder les ressources nécessaires pour mettre l'innovation à l'échelle dans le temps, les ressources qui ont été obtenues, ainsi que leurs plans et leur vision de la manière dont les ressources seront obtenues à l'avenir.

⁵ À noter que toutes les subventions du FID, y compris les subventions de préparation et les subventions pour pilotes de Stade 1, doivent concerner des innovations qui sont post-prototype et prêtes à être testées dans en conditions réelles.

Stade 2 : Subventions des expérimentations et positionnement vers le passage à l'échelle

200 000 € à 1 500 000 €

Le FID finance les Subventions de test et positionnement d'échelle de Stade 2 pour soutenir la **poursuite des tests et la croissance continue des innovations, afin d'évaluer la probabilité qu'elles puissent avoir un impact et une viabilité à plus grande échelle**. Les candidatures retenues auront déjà mené avec succès des essais pilotes en conditions réelles, satisfaisant ainsi aux conditions de la première phase ; elles devront inclure des plans pour suivre et évaluer rigoureusement la rentabilité et la faisabilité opérationnelle de leur innovation. Les candidatures retenues pour une subvention de Stade 2 doivent soit avoir déjà collecté des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre la solution introduite et l'impact visé, soit avoir effectué une évaluation rigoureuse de l'impact pendant la période de subvention de Stade 2.

Parmi les activités que les subventions de Stade 2 peuvent soutenir, on peut citer : les évaluations d'impact, les études de marché supplémentaires et l'expansion opérationnelle des innovations de manière à positionner l'innovation en vue d'une transition à l'échelle, par exemple en testant des approches alternatives de mise en œuvre ou en trouvant des moyens de satisfaire aux exigences de mise à l'échelle qui seront probablement imposées par les bailleurs de fonds à long terme, tels que les gouvernements.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir un financement de Stade 2, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent soit démontrer qu'il existe déjà des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre leur innovation et l'impact visé sur un résultat de développement particulier, soit fournir un plan pour effectuer une évaluation rigoureuse de l'impact pendant la période de subvention de Stade 2. Il n'est pas nécessaire que les preuves préalables de l'impact aient déjà été produites en amont de la candidature. La mesure de l'impact doit évaluer les résultats (par exemple, les vies sauvées, les revenus supplémentaires générés) ou les résultats intermédiaires pour lesquels il existe déjà des preuves rigoureuses (par exemple, il est prouvé que la vaccination améliore la santé, et l'évaluation proposée mesure l'augmentation des taux de vaccination). L'évaluation d'impact doit avoir une puissance statistique suffisante et inclure un contrefactuel crédible de ce qui se serait passé en l'absence de l'innovation. Dans l'idéal, ces preuves seraient générées par un essai contrôlé randomisé. Si les preuves sont ou doivent être produites par une autre méthode, la méthode d'évaluation proposée doit être justifiée.
- 2 Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent soit inclure des plans d'analyse de la rentabilité de leur innovation, soit montrer qu'une telle analyse existe déjà. Cette analyse doit inclure une discussion sur les coûts actuels et futurs probables de l'innovation, sur la rentabilité de l'innovation par rapport aux solutions alternatives (y compris le statu quo), ainsi que sur les principaux facteurs de coûts attendus de l'innovation à l'échelle. Dans les cas où la rentabilité de l'innovation n'a pas encore été analysée, la candidature doit inclure des plans sur la manière dont les coûts seront mesurés pendant la période de subvention.
- 3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante que leur innovation a le potentiel d'atteindre et de bénéficier durablement à un grand nombre de personnes lorsqu'elle est mise en œuvre à l'échelle. Elles doivent présenter les ressources qu'elles s'attendent à devoir consacrer à la mise à l'échelle de l'innovation dans la durée, ainsi que leurs plans et leur vision sur la manière dont ces ressources seront obtenues et auprès de qui. Les candidatures doivent identifier les types de partenaires qui seront pertinents pour la mise à l'échelle et l'accessibilité de l'innovation. Elles doivent également décrire la mesure dans laquelle de telles relations ont déjà été établies. Le FID encourage les candidatures qui prévoient la participation d'organisations partenaires nécessaires à la mise à l'échelle de l'innovation proposée.

Stade 3 : Subventions de transition vers le passage à l'échelle | 1 500 000 € à 4 000 000 €

Le FID finance les Subventions de transition vers l'échelle de Stade 3 pour soutenir la transition de **solutions rigoureusement testées et validées en vue d'une mise à l'échelle généralisée**, comme par exemple la mise en œuvre d'une innovation testée à l'échelle nationale ou dans de nouveaux contextes, dans le but de parvenir à une adoption généralisée dans un ou plusieurs pays.

Les innovations de Stade 3 doivent témoigner de réalisations antérieures avérées, avoir démontré de manière rigoureuse leur impact dans une relation de cause à effet, et sur cette base, établi de manière probante la démonstration de leur efficacité à large échelle, satisfaisant ainsi aux conditions d'octroi du Stade 2.

Parmi les activités que les subventions de Stade 3 sont susceptibles de financer, citons par exemple : l'adaptation de l'innovation à de nouveaux contextes ; la conduite d'essais supplémentaires afin de déterminer dans quelle mesure les preuves de l'impact de l'innovation recueillies dans une géographie ou un contexte donnés sont applicables dans de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux contextes, l'évaluation des moyens nécessaires en vue de maintenir un niveau d'efficacité optimal à l'échelle, la résolution des problèmes opérationnels liés au passage à l'échelle de l'innovation et l'amorce du processus.

Conditions de candidature :

Pour être en mesure de recevoir un financement de Stade 3, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- 1 Preuve rigoureuse de l'impact.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière rigoureuse le lien direct de cause à effet entre leur innovation et l'impact sur un résultat d'intérêt. La candidature n'est pas tenue de produire de telles preuves, mais celles-ci doivent exister avant la demande, et doivent découler d'une évaluation d'impact rigoureuse attestant des résultats (par exemple, vies sauvées, Espérance de vie corrigée de l'incapacité (EVCI), revenus supplémentaires générés) ou des résultats intermédiaires pour lesquels des preuves rigoureuses existent déjà (par exemple, il est prouvé que les vaccinations améliorent les résultats en matière de santé, et l'évaluation démontre une augmentation des taux de vaccination). Les évaluations d'impact sous-jacentes doivent avoir une puissance statistique suffisante et inclure un contrefactuel crédible de ce qui se serait passé en l'absence de l'innovation. Dans l'idéal, ces preuves sont générées dans le cadre d'un essai contrôlé randomisé. Si les preuves sont ou doivent être produites par une autre méthode, la méthode d'évaluation proposée doit être justifiée. Les candidatures seront plus solides si les preuves sous-jacentes sont examinées par des pairs, publiées ou diffusées à grande échelle. En outre, les équipes candidates doivent décrire clairement les enseignements visés au cours des activités de mise à l'échelle proposées. Le FID n'exige pas qu'une évaluation rigoureuse supplémentaire soit mise en œuvre au cours d'une subvention de Stade 3. En revanche, les candidatures solides pour un financement de Stade 3 incluront les questions clés qui restent à investiguer et un plan pour y répondre, soit de manière autonome, soit en lien avec les organisations partenaires au cours des activités proposées.
- 2 Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante, sur la base de la mesure d'impact sous-jacente, que l'innovation sera rentable à l'échelle par rapport à d'autres solutions. Ces preuves ne doivent pas être produites dans le cadre de la candidature, mais doivent exister en amont. Les équipes candidates doivent inclure des détails sur les coûts actuels et futurs probables de l'innovation ainsi que sur les principaux facteurs de coût et de rentabilité de l'innovation à l'échelle.
- 3 Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent démontrer que leur innovation est en voie de toucher et de bénéficier durablement à un très grand nombre de personnes, et qu'avec sa contribution et celle de ses partenaires seront impactées au moins des centaines de milliers de personnes. Les équipes candidates doivent présenter les ressources nécessaires pour mettre à l'échelle l'innovation dans la durée, indiquer celles de ces ressources qui ont été obtenues, et détailler leurs plans concernant la manière dont les ressources seront obtenues à l'avenir. Elles doivent identifier et résoudre les problèmes opérationnels liés à la mise à l'échelle, et inclure des plans permettant d'affiner et d'itérer le cheminement vers la mise à l'échelle. Les candidatures seront plus solides si elles comprennent des preuves de l'engagement du ou des gouvernements du ou des pays concernés ainsi que d'autres entités qui participeront à la mise à l'échelle de l'innovation.

Subventions pour la Transformation des politiques publiques | Jusqu'à 150 000 €

Les Subventions pour la Transformation des politiques publiques (TPP) qui sont également une signature du FID, financent deux catégories de projets :

- 1** Les projets priorisant l'**institutionnalisation d'innovations spécifiques fondées sur des preuves**, dont le coût-efficacité optimal et la durabilité **dans le cadre de politiques publiques à large échelle**⁶ ont été démontrées, et
- 2** les projets dédiés au **renforcement des capacités des gouvernements des pays à revenu faible et intermédiaire pour concevoir, expérimenter, piloter et déployer des innovations fondées sur des preuves** (par exemple, la création d'un laboratoire d'innovation fondé sur des preuves au sein de la fonction publique).

Le FID projette que des montants relativement faibles de financements puissent s'avérer hautement catalytiques. Parmi les activités que les Subventions pour la Transformation des politiques publiques sont susceptibles de financer, citons par exemple : la fourniture d'assistance technique notamment par le biais d'expertises intégrées, l'élaboration de guides et outils de mise en œuvre détaillés à destination d'un gouvernement partenaire afin de mettre en pratique à grande échelle une solution fondée sur des données probantes.

Conditions de candidature :

Pour pouvoir prétendre à une Subvention pour la Transformation des politiques publiques (TPP), les équipes candidates doivent faire la preuve des éléments suivants :

- 1** Pour les projets axés sur l'**institutionnalisation d'innovations spécifiques fondées sur des données probantes dans les politiques publiques (type 1)** les équipes candidates doivent généralement avoir satisfait aux [conditions d'une subvention de Stade 3](#), ou être en voie d'y satisfaire, avant de prétendre à un financement TPP.
- 2** Pour les projets axés sur le **renforcement de la capacité des pays à revenu faible et intermédiaire à mettre en œuvre des innovations fondées sur des données probantes (type 2)** les équipes candidates doivent démontrer ce qui suit pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

- a **Preuve rigoureuse de l'impact.** Bien que les Subventions pour la Transformation des politiques publiques (type 2) ne soient pas tenues de se concentrer sur la mise en œuvre d'une innovation de développement spécifique, les équipes candidates doivent présenter une solide théorie du changement démontrant clairement que les travaux proposés génèreraient des améliorations réelles et substantielles dans la vie des personnes pauvres et/ou marginalisées en aidant le gouvernement à adapter, piloter et mettre à l'échelle des innovations en matière de politiques publiques et de prestation de services fondées sur des données probantes qui ont été préalablement évaluées par une évaluation randomisée. La candidature doit comprendre une description claire de la portée potentielle des travaux proposés et des résultats escomptés. Les candidatures solides s'appuient sur les enseignements tirés d'expérimentations antérieures pour relever des défis de développement similaires et démontrent le potentiel de transformation des activités proposées.
- b **Coût-efficacité.** Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante que les activités menées dans le cadre d'une Subvention pour la Transformation des politiques publiques conduiront à la mise en œuvre d'innovations politiques publiques qui seront rentables à l'échelle, par rapport à d'autres solutions. Elles doivent décrire les facteurs de coûts de mise en œuvre prévus et justifier clairement les résultats de développement attendus pour chacun des travaux proposés.
- c **Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité.** Les équipes candidates doivent démontrer le potentiel de durabilité à long terme des activités proposées, y compris la possibilité de continuer à fournir des services au-delà de la période de financement proposée. La candidature doit inclure un soutien solide de la part des partenaires nationaux, des partenaires du pays où se déroule le projet et des groupes d'intérêt, ainsi qu'un engagement clair de l'institution partenaire proposée à soutenir la mise en œuvre ou la mise à l'échelle des activités proposées.

L'organisation candidate et l'équipe projet doivent également avoir fait leurs preuves en matière d'expérimentation, d'introduction, de mise en œuvre et/ou de mise à l'échelle d'innovations de développement soutenues par des données probantes dans des pays à revenu faible et intermédiaire.

Seuls les projets ayant un ou plusieurs partenaires gouvernementaux spécifiques et engagés pourront bénéficier d'une Subvention TPP. Les candidatures retenues pour l'un ou l'autre type de financement TPP doivent attester d'une compréhension approfondie de la théorie qui sous-tend la ou les innovations fondées sur des données probantes qu'elles proposent de mettre en œuvre, ainsi que du contexte et des systèmes dans lesquels elles s'inscrivent. Les candidatures visant à appliquer des preuves dans un contexte nouveau doivent attester qu'elles ont entrepris un processus de cadrage avec le partenaire gouvernemental pour diagnostiquer le(s) problème(s) et déterminer que les preuves sont pertinentes, ainsi qu'un processus pour adapter et piloter le(s) modèle(s) de programme dans ce nouveau contexte avant le cadrage.

Comment émettre une demande de financement

L'appel à propositions du FID est ouvert tout au long de l'année. Pour être recevables, les candidatures doivent être déposées via le portail en ligne du FID accessible à l'adresse suivante :

Envoyer une candidature →

<https://fundinnovation.dev/>

Comment votre candidature est évaluée

Processus d'examen et de sélection

Le processus d'examen des candidatures comprend trois phases principales :

- 1 **Demande initiale** : les équipes candidates soumettent une demande initiale concise, en français ou en anglais, via le portail en ligne du FID. Ces candidatures sont alors examinées par l'équipe du FID qui utilise, pour ce faire, des grilles de notation standardisées afin d'éliminer les propositions non éligibles. Le FID s'engage à examiner le dossier, à prendre une décision et à tenir informée l'équipe candidate dans un délai de quinze jours à **deux mois environ** à compter de la réception de la demande.
- 2 **Collecte d'informations complémentaires** : les équipes candidates dont la demande initiale est retenue sont invitées à l'exposer plus en détails dans le cadre d'échanges avec l'équipe du FID. **Il pourra leur être demandé de fournir des documents supplémentaires sur des questions spécifiques, de s'entretenir avec des partenaires sur la proposition ou avec une ou plusieurs personnalités externes disposant d'une expertise avérée dans le secteur, le contexte d'intervention ou de compétences techniques pertinentes** pour apporter une contribution non contraignante à la demande. Tout au long de ce processus, l'équipe du FID peut **fournir à l'équipe candidate des commentaires relatifs** à sa proposition, en suggérant notamment de modifier le montant et/ou le type de financement sollicités. Cette étape du processus, qui peut s'étendre sur environ **1 à 4 mois**, donne lieu à un **dossier de synthèse et à une recommandation de financement** à destination du Comité de revue dans le cas où la candidature est retenue par l'équipe du FID.

3 Convocation et recommandations du Comité de revue : les recommandations finales concernant les décisions de financement des candidatures seront émises par le Comité de revue du FID, composé d'experts qualifiés.

Sur recommandation du Comité de revue, la candidature peut être acceptée et un financement attribué, faire l'objet de demandes de modifications requises pour finaliser l'attribution de financement, ou être rejetée.

À l'issue du processus d'examen, l'équipe du FID se coordonne avec l'AFD pour préparer les documents nécessaires à la finalisation de la convention de financement avec l'organisation candidate retenue. Celle-ci devra répondre aux exigences de conformité, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. La convention de financement finale sera exécutée et le financement versé selon les conditions énoncées dans la convention signée par l'organisation retenue et la direction exécutive du FID.

Refonte collaborative et modifications des propositions soumises

Dans le cadre du processus d'examen des candidatures, le FID peut collaborer avec les équipes candidates pour apporter des modifications aux propositions de financement soumises. Ces modifications peuvent intervenir au cours de la phase d'examen de la demande, lorsque l'équipe du FID recueille des informations supplémentaires, ou à la suite des délibérations et des recommandations du Comité de revue. Les modifications éventuelles suggérées par l'équipe du FID ou le Comité de revue peuvent inclure : un financement à un stade différent de celui proposé à l'origine (par exemple, les activités proposées dans une demande de subvention de Stade 2 peuvent intéresser l'équipe du FID, mais il s'avère qu'elles n'ont pas encore satisfait aux exigences de pilotage, de sorte que la proposition est recommandée pour examen en tant que subvention de Stade 1) ; l'ajustement du montant global du financement demandé afin d'ajouter ou de supprimer des activités ; la révision des questions ou des méthodologies d'évaluation ; le développement de partenariats engagés avec des personnes ou des organisations clés nécessaires à la réussite du projet mais non incluses dans la demande initiale ; ou d'autres modifications techniques de fond qui sont jugées essentielles à la réussite du projet. Les modifications et amendements proposés par l'équipe du FID et le Comité de revue sont pris en compte par l'équipe candidate si elle le souhaite, elles peuvent cependant être considérées comme une condition préalable nécessaire au financement des activités proposées.

Critères d'évaluation

Le FID se fonde sur les six critères ci-dessous pour évaluer et sélectionner les candidatures tout au long du processus, les notes étant attribuées en fonction du caractère complet et adéquat des réponses apportées par la candidature à chaque critère et les sections étant pondérées de manière équivalente.

1 Innovation

Le FID évalue chaque demande en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Énoncé convaincant du problème, comprenant une explication crédible de son impact sur la vie des gens et de la manière dont sa résolution peut réduire la pauvreté ou les inégalités.
- Explication claire de l'innovation et de la manière dont elle aborde le problème.
- Explication crédible et articulation claire du nombre de personnes concernées par le problème tant au niveau local (dans la zone de mise en œuvre) que mondial.
- Explication crédible et articulation claire du nombre de personnes impactées par l'innovation proposée, ainsi que de la portée potentielle de l'impact dans la durée.
- Identification claire des bénéficiaires / de la clientèle cibles de l'innovation, y compris des informations générales concernant les données démographiques (par exemple, le genre, les revenus, etc.) et tout effet différencié de l'innovation sur ces groupes.

2 Preuve de l'impact

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Une théorie crédible du changement qui s'appuie sur des preuves existantes (lorsqu'elles sont pertinentes ou disponibles), provenant soit de sources issues d'une évaluation par les pair.e.s, publiées ou vulgarisées, soit d'expérimentations antérieures.
- Une explication claire des questions clés auxquelles les activités proposées se proposent de répondre et des précisions sur la façon dont les activités généreront des réponses à ces questions.
- Choix d'une méthodologie d'évaluation adaptée aux stades et aux questions permettant d'évaluer la rentabilité et les impacts de l'innovation sur le développement. Description de la puissance statistique et des hypothèses correspondantes pour les évaluations générant des preuves rigoureuses du lien de cause à effet entre l'innovation introduite et l'impact généré.

- Des mesures bien définies et significatives permettant d'évaluer la réussite potentielle du projet (par exemple, viabilité opérationnelle, coûts complets, lien de cause à effet entre l'innovation introduite et l'impact généré, coût-efficacité, portée, impact social).
- Explication claire de la manière dont les données seront collectées.

3 Coûts et potentiel de rentabilité

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Démonstration crédible que l'innovation obtient les meilleurs résultats à moindre coût ou les plus efficaces en regard des solutions existantes ou du statu quo.
- Explication claire des coûts de l'innovation par bénéficiaire ou unité traitée, y compris les coûts fixes et variables.
- Analyse de l'évolution prévue des coûts et de la rentabilité future et au moment du passage à l'échelle.

4 Échelle et viabilité financière

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Probabilité d'atteindre durablement et de bénéficier de manière significative à la vie d'un grand nombre de personnes à large échelle.
- Évaluation réaliste des défis et des risques actuels et anticipés, ainsi que des réponses concrètes qui permettraient d'y faire face.
- Selon le stade visé, compréhension adéquate du montant et de la (des) source(s) de financement nécessaires pour le passage à l'échelle de l'innovation dans la durée.
- Selon le stade visé, partenariats ou engagements de la part des partenaires techniques et financiers appropriés.
- Preuve que l'équipe candidate et/ou ses partenaires apportent à l'activité des ressources supplémentaires adaptées à chaque stade (par exemple, financement, contributions en nature, etc.)
- Projections claires et réalistes permettant d'assurer la viabilité financière à long terme de l'innovation à grande échelle, par le biais d'une croissance des ressources financières, d'une augmentation du nombre de bénéficiaires ou de la clientèle, d'une meilleure appropriation, etc., ainsi qu'une stratégie adaptée à chaque stade et un historique des soutiens financiers mobilisés et des engagements des parties prenantes.

5 Mise en oeuvre

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Selon le stade visé, un bilan des réalisations de l'organisation adapté.
- Selon le stade visé, des plans d'action pour le renforcement des capacités opérationnelles, des méthodologies et des partenariats pour soutenir le déploiement de l'innovation jusqu'à son passage à l'échelle.
- La capacité de l'équipe candidate à mettre en oeuvre et à exécuter avec succès le projet tel qu'il a été conçu.
- Des tests cohérents et adaptés à la situation, portant sur la viabilité technique et opérationnelle en conditions réelles, qui peuvent servir de base à une mise en oeuvre future.
- Une justification claire du montant du financement sollicité, y compris un budget calibré pour le projet.
- Des arguments convaincants démontrant que les activités pour lesquelles la demande de financement est présentée renforceront ou permettront d'expérimenter de manière substantielle l'impact et le potentiel de passage à l'échelle de l'innovation.

6 Équipe projet

Le FID évalue chaque candidature en déterminant dans quelle mesure elle démontre ce qui suit :

- Une articulation claire de l'expertise requise et la démonstration d'une expérience pertinente parmi les membres de l'équipe projet pour exécuter les activités proposées.
- Une bonne compréhension du ou des contextes dans lesquels s'inscrit l'initiative, des défis actuels pour la mise en oeuvre de l'innovation et des obstacles possibles.
- Attribution claire et appropriée des rôles clés et du niveau d'engagement au sein de l'ensemble de l'équipe.
- Engagement clair de toutes les organisations partenaires nécessaires, y compris les rôles et responsabilités de la ou des organisations participantes.

Glossaire

- **Coût-efficacité** : la capacité d'une innovation pour le développement durable à démontrer un impact un impact plus important par euro engagé.
- **Impact** : démonstration mesurable de la valeur sociale générée par une innovation ou une intervention, attestée par un lien de cause à effet direct et attribuable à cette intervention, généralement testée dans le cadre d'un essai expérimental (avec un contrefactuel) et qui peut être positive ou négative et intentionnelle ou non.
- **Évaluations d'impact** : les évaluations d'impact mesurent les changements au niveau des résultats qui sont directement attribuables à une intervention particulière. Les évaluations d'impact utilisent des méthodes expérimentales (essais contrôlés randomisés ou ECR) ou des modèles quasi expérimentaux pour construire un contrefactuel qui contrôle d'autres facteurs qui auraient pu affecter les résultats en plus du programme.
- **Innovation** : toute solution ayant un fort potentiel pour rendre plus facile, moins coûteux, plus rapide ou autrement plus réalisable l'impact sur le développement, à l'échelle, que les approches existantes pour traiter ce problème de développement.
- **Chemineurs vers le passage à l'échelle** : les innovations peuvent généralement passer à l'échelle selon l'une des trois trajectoires suivantes :
 - a **Trajectoire publique** : une innovation conçue pour passer à l'échelle avec le soutien financier des gouvernements des pays, des donateurs ou des philanthropes.
 - b **Trajectoire commerciale** : une innovation conçue pour passer à l'échelle en tant qu'activité commerciale, financée par exemple par les achats de la clientèle, les recettes publicitaires ou le capital commercial.
 - c **Trajectoire hybride** : une innovation conçue pour passer à l'échelle via une combinaison de voies à la fois commerciales et publiques (par exemple, en partie par le financement de subventions de donateurs ou d'organisation philanthropiques et en partie par des revenus commerciaux générés ; un gouvernement payant ou subventionnant le coût d'un produit ou d'un service commercialisé qui améliore la vie des populations pauvres).
- **Pilote** : test de validation d'un nouveau produit, service ou processus d'innovation mis en œuvre dans un contexte réel avec les utilisateurs, bénéficiaires ou la clientèle visés. Les pilotes doivent inclure une hypothèse claire pour les tests, collecter des données sur les performances et tirer des conclusions des activités pilotes.
- **Prototype** : modèle initial ou préliminaire, tel qu'une maquette, un modèle ou une machine, qui définit comment une innovation fonctionnerait et à partir duquel des formes plus élaborées seront développées ou dupliquées. Souvent, il n'a pas encore été testé de manière significative sur le terrain dans des conditions réelles.
- **Essai contrôlé randomisé (ECR)** : type de méthodologie d'évaluation de l'impact selon laquelle les participants à l'étude sont répartis de manière aléatoire entre un ou plusieurs groupes qui bénéficient d'une intervention, appelés "groupes de traitement" ou groupes, et un groupe de comparaison qui ne bénéficie d'aucune intervention. Les chercheurs peuvent alors mesurer les résultats d'intérêt dans les groupes de traitement et de comparaison pour obtenir une estimation rigoureuse et non biaisée du lien de cause à effet entre une intervention et l'impact généré.
- **Preuves rigoureuses** : désignent des preuves méthodologiquement solides, dont le degré de rigueur peut être déterminé par la force de l'affirmation selon laquelle la seule différence de résultats entre ceux ayant bénéficié de l'intervention et ceux n'en ayant pas bénéficié est l'application de l'intervention. Parmi les méthodologies d'évaluation d'impact, les essais contrôlés randomisés (ECR) sont considérés comme les plus rigoureux, suivis par les méthodologies quasi-expérimentales.
- **Théorie du changement** : décrit une stratégie ou un schéma directeur permettant d'atteindre un objectif à long terme visé. La théorie du changement identifie les conditions préalables, les voies et les interventions nécessaires pour atteindre cet objectif.

